

## **DECISION DU MAIRE N° 2026-015**

### **Travaux complémentaires pour l'accès de la pharmacie**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés en janvier 2026 afin de mettre en place un busage le long de l'accès menant à la pharmacie, dans le but d'en améliorer l'accessibilité et les possibilités de stationnement, pour un montant de 21 049,20 € TTC.

Lors des opérations de raccordement aux réseaux existants, il a été constaté qu'une buse pluviale en provenance de la rue des Oliviers s'était effondrée, rendant son remplacement nécessaire. Cette intervention vient donc s'ajouter à la commande initiale.

**Un devis a été établi par l'entreprise COLAS pour un montant de 2 028.00 € TTC.**

Le montant total de ces travaux s'élève donc à 23 077.20 € TTC.

#### **CADRE JURIDIQUE DE LA DECISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2125-1-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

### **DECIDE**

**Article 1** : de valider et de signer le devis susnommé pour un montant de 2 028.00 € TTC.

**Article 2** : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise en Préfecture et publiée.

**Article 3** : La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Le **17 MARS 2026**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme, Le Maire,

**Signé Patrick GAYRARD,**  
Acte dématérialisé

M. Le Maire certifie exécutoire le  
présent arrêté :

Transmis en Préfecture le :

Publié le :

**17 MARS 2026**

**17 MARS 2026**



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision du maire n°2026-015- Travaux complémentaires pour l'accès à la pharmacie

Date de décision: 17/03/2026

Date de réception de l'accusé 17/03/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 2026\_015

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20260317-2026\_015-AU

Nature de l'acte : **Autres**

Matières de l'acte : **7 .10**

**Finances locales**

**Divers**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **Décision du maire n°2026-015- Travaux pour accès à la pharmacie.pdf ( 99\_AU-012-200064665-20260317-2026\_015-AU-1-1\_1.pdf )**